

Délibération du Bureau du 14 Septembre 2017

Date de convocation : 4 Septembre 2017

Etaient présents : Christiane BOCQUET, Gaëtan GORCE, Jean-Paul JACOB, Laurent PARISSÉ, Pierre PETIT, Patrick RAPEAU, Jany SIMEON, Laure STENGEL, Gérard VOISINE,

Etaient excusés : Yannick BLEY, Marie FAUTRIER, Claudine BOISORIEUX, Alain DHERBIER, Thierry FLANDIN, Philippe GILLES, Jean-Louis LEBEAU, Denis MANGEOT, Georges NARCY, Emmanuel POYEN, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Henri VALES.

Dossier de demande de subvention Contrat de Territoire – Commune de La Chapelle Saint-André

Afin de réactiver l'attractivité résidentielle et de faciliter l'installation d'habitants de manière équilibrée, le Pays Bourgogne Nivernaise a priorisé dans son contrat de territoire l'accompagnement des communes à la rénovation énergétique et de qualité des logements.

Sur la commune de La Chapelle-Saint-André, comme à l'échelle départementale, une tendance à l'augmentation de la vacance des logements est constatée. La commune est également touchée par le vieillissement de sa population et la prégnance de la précarité énergétique des ménages. La plupart des logements sont des logements anciens, construits avant 1949, la construction sur les périodes suivantes a été très faible. La moitié des habitants est installé depuis 10 ans sur le territoire communal. La quasi-totalité des résidences principales sont des maisons individuelles (98%), la commune ne présente pas de logements HLM. Plusieurs bâtiments ont été rénovés dans le cadre de l'opération cœurs de village pour les transformer en logements locatifs : 1 F7, 1 F5, 1F4, 1 F1.

La Commune souhaite pouvoir accueillir de nouveaux ménages et s'est investie dans ce sens en voulant réhabiliter 3 autres logements dont 2 logements qui sont actuellement loués par des étudiants en ferronnerie d'art à Varzy. Le bouquet de travaux mis en œuvre est : doublage des murs, mise en place de fenêtres double vitrage, remplacement des radiateurs électriques par des radiateurs plus économiques pour les 2 logements situés au 16, route de Varzy, le logement situé au-dessus de la salle de convivialité sera relié à la chaufferie bois, production d'eau chaude sanitaire avec la mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique.

Désignation de la dépense	Montant	Désignation de la recette	Montant	
Travaux	215 040.00	Autofinancement	67 124.80 €	28.1%
Frais de publication	1 400	FSIPL	110 000 €	46.1%
Honoraires maîtrise d'œuvre	16 934.40	Contrat de Ruralité	5 000 €	2.1%
	5 150.40	Contrat Territorial Fonds TEO	56 400 €	23.7%
Autres : contrôle et diagnostics		<i>Dépenses éligibles 112 800 € HT</i>		<i>50%</i>
TOTAL HT	238 524.80 €	TOTAL HT	238 524.80 €	

Considérant que ce projet est conforme au Contrat de Territoire et qu'il s'inscrit dans la stratégie ciblée d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités

Considérant que ce projet est conforme à la fiche-action « *Soutenir la rénovation autonomie de logements communaux inscrite dans un développement territorial* »

Le Bureau du Pays Bourgogne Nivernaise, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** que le projet s'inscrit dans la stratégie ciblée du Pays Bourgogne Nivernaise « S'engager dans une démarche d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités » ;
- **DONNE** un avis favorable à un soutien au titre du Contrat de territoire Pays Bourgogne Nivernaise ;
- **PROGRAMME** l'attribution d'une subvention de 56 400 € ;
- **CHARGE** M. le Président de toutes les formalités utiles.

Résultat du vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Fait à Cosne Cours sur Loire, le 14 Septembre 2017
Le Secrétaire Philippe Gilles

